

**TOUT SCHUSS SUR LES PRIX!**

DU 2 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2017

**CROSSCALL™**  
OUTDOOR MOBILE TECHNOLOGY

JUSQU'À  
**50€<sup>TTC</sup>**  
**REMBOURSÉS\***

SUR TREKKER-S1, TREKKER-M1,  
TREKKER-X2 \*Voir modalités au verso

Ne pas jeter sur la voie publique.



TREKKER-S1 TREKKER-M1 TREKKER-X2

ÉTANCHE | RÉSISTANT | GRANDE AUTONOMIE

CROSSCALL.COM     #ACTIONPHONE

# BULLETIN DE PARTICIPATION

Pour recevoir votre remboursement :

1. Acheter un smartphone Crosscall (TREKKER-S1 / TREKKER-M1 / TREKKER-X2) entre le 02/01/2017 et le 28/02/2017 dans une enseigne participant à l'opération située en France métropolitaine et dans les Départements et régions d'Outre Mer (DROM). (Internet ou magasin).
2. Compléter lisiblement les informations du bulletin de participation ci-après.
3. Joindre dans une enveloppe :
  - Le bulletin de participation original dûment rempli.
  - La copie de la facture ou du ticket de caisse de votre smartphone Crosscall, sur lequel(le) seront entourés le prix et date d'achat du produit visé par l'offre de remboursement.
  - L'original du numéro IMEI à 13 chiffres (à découper sur l'emballage du téléphone - copie non acceptée)
  - L'original du CODE BARRE à 15 chiffres (à découper sur l'emballage du téléphone - copie non acceptée)
  - Votre IBAN/BIC (Présent sur votre RIB).
  - Votre extrait KBIS de moins de 3 mois pour les professionnels.
4. Envoyer le tout sous enveloppe suffisamment affranchie dans les 10 jours ouvrés suivant l'achat de votre smartphone CROSSCALL en magasin ou sur Internet. Pour les professionnels dans les 6 semaines suivant votre achat. Cachet de la poste faisant foi à :

ADRESSE  
D'EXPEDITION

TAKE OFF N° 1012 - ODR 50€ CROSSCALL TOUT SCHUSS  
BP 70073  
13614 VENELLES CEDEX

**NOM :** ..... **PRÉNOM :** .....

**ADRESSE :** .....

**CODE POSTAL :** ..... **VILLE :** .....

**NUMÉRO TEL :** .....

**ADRESSE MAIL :** .....

\* En aucun cas le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix d'achat du produit éligible à l'offre (prix indiqué et acquitté sur votre preuve d'achat). L'offre est réservée exclusivement aux particuliers et professionnels résidents en France et en DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et est limitée à une demande par foyer (même nom, même prénom, même adresse) pour les particuliers et 3 demandes pour les professionnels (même N° de SIREN). Vous recevrez votre remboursement de 50€ TTC par virement bancaire dans un délai de 6 semaines environ à compter de la réception de votre demande conforme. Toute demande illisible, raturée ou incomplète sera considérée comme nulle. Frais d'envoi et de copie des documents non remboursés.

CROSSCALL décline toute responsabilité en cas de perte ou de retard, sauf en cas de faute ou de manquement délibéré de la part de CROSSCALL. Conformément à la loi n°78-17 «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez sur vos données de droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes. Vous pouvez exercer ces droits, sous réserve de justifier de votre identité, en écrivant à Take Off, 789 rue de la gare, 13770 VENELLES. Le fait de renvoyer le bon de participation vaut acceptation de ce qui précède.

CROSSCALL SAS, au capital de 250000€, RCS Aix en Provence 518 706 890 - 655 RUE PIERRE SIMON LAPLACE - ZONE D'ACTIVITES DES MILLES - 13290 AIX EN PROVENCE  
DAS (W/Kg) : TREKKER-S1 : 0.798 ; TREKKER-M1 : 0.630 ; TREKKER-X2 : 0.676. Le DAS (ou Débit d'absorption Spécifique), quantifie le niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que ce niveau soit inférieur à 2 W/kg. L'usage d'un dispositif d'écoute permettant de limiter l'exposition de la tête aux émissions radioélectriques émises par le téléphone mobile est recommandé. Photo non contractuelle.

**Pour plus d'informations (questions ou suivi dossier) : [service.consommateur@take-off.fr](mailto:service.consommateur@take-off.fr)**